

## SCHÉMA INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DES LISIÈRES URBAINES



### Partie 2 : Préconisations d'aménagement par types de lisières

mai 2009

Agence Bertrand FOLLEA - Claire GAUTIER mandataire  
[agence@follea-gautier.com](mailto:agence@follea-gautier.com)

Zone UP  
[zoneup-paysage@wanadoo.fr](mailto:zoneup-paysage@wanadoo.fr)

Atelier de l'Isthme  
(Cartographie SIG)



## **SCHÉMA INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DES LISIÈRES URBAINES**

### **Maître d'ouvrage :**

TCO Direction Aménagement et Habitat

BP 49 97822 Le Port Cedex Tél : 0262 32 12 12 fax : 02 62 32 22 22

### **Maîtres d'œuvre :**

Agence Folléa –Gautier, paysagistes-urbanistes, mandataires

100, avenue Henri Ginoux 92 120 Montrouge

tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16

e-mail : [agence@follea-gautier.com](mailto:agence@follea-gautier.com)

### **Zone UP Paysagistes**

Centre Aveli

79, rue Maréchal Leclerc 97 400 Saint Denis

tel : 02 62 21 75 52 fax : 02 62 21 86 84

e-mail : [zoneup-paysage@wanadoo.fr](mailto:zoneup-paysage@wanadoo.fr)

### **Atelier de l'Isthme - cartographie SIG**

7, place de la Mairie - 91800 BRUNOY

tél. : 09 54 99 98 54 - fax : 09 59 99 98 54

e-mail : [atelier.isthme@gmail.com](mailto:atelier.isthme@gmail.com)

**2009**



# Les quatre types de lisières urbaines : préconisations d'aménagement

## SOMMAIRE

---

<b>1. Les préconisations générales</b>	<b>6</b>
<i>1. Etre volontariste et engager des lignes structurantes pour le TCO</i>	6
<i>2. Etre économe de l'espace</i>	7
<i>3. Planter des essences non envahissantes, adaptées à la sécheresse et majoritairement indigènes ; recréer des milieux simples et économes à gérer</i>	7
<i>4. Profiter des projets urbains en cours ou à venir pour concrétiser les premiers aménagements</i>	7
<b>2. Les préconisations par types de lisières</b>	<b>8</b>
<i>1. Les lisières urbaines du trait de côte : vers un sentier littoral inscrit dans une forêt littorale renouvelée ?</i>	8
<i>2. Les lisières urbaines des villes et stations balnéaires : vers un écrin boisé de forêts sèches et zones de cultures ?</i>	16
<i>3. Les lisières urbaines des mi-pentes : vers une promenade en balcon, ou Corniche de l'Ouest ?</i>	30
<i>4. Les lisières urbaines des mi-pentes et des hauts : vers des limites-signal ?</i>	40

# I. LES PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

## I. ETRE VOLONTARISTE POUR AMÉNAGER DES LIGNES STRUCTURANTES POUR LE TCO

Le diagnostic a mis en évidence à la fois l'adhésion de principe des acteurs de l'aménagement au concept des lisières urbaines, mais aussi les freins pour les concrétiser : le foncier rare, cher et par endroits morcelé, les coûts de gestion pour les collectivités, le manque d'eau, l'absence de projet agricole, ...

Leur réalisation suppose un projet politique fort, porté dans la durée, et des partenariats.

L'aménagement des lisières sera peu efficace s'il n'est appelé à se réaliser que ponctuellement, à la faveur de telle ou telle opération.

C'est une politique d'aménagement qui est à mettre en place, au-delà des seules dispositions réglementaires à prendre.

C'est pourquoi le diagnostic a fait émerger les grandes lignes structurantes à échelle intercommunale, appelées à devenir lisières urbaines, ou à être confortées en tant que tel :

- les lisières urbaines du trait de côte
- les lisières urbaines des villes et stations balnéaires
- les lisières urbaines de la Corniche Ouest
- les lisières urbaines des mi-pentes et des hauts

Les trois premiers types de lisières suivent grosso modo les courbes de niveau ; le quatrième, dans les zones d'urbanisation diffuse, dessinera plutôt un carroyage. Dans tous les cas, aménager ces lisières urbaines, c'est s'inscrire dans le fil de l'histoire de l'aménagement volontariste de La Réunion **sous forme de lignes**, très spécifiques à l'île et très structurantes pour le territoire. Ainsi par exemple, c'est la ligne de domanialité liée à l'établissement des concessions des terres royales par le truchement de la Compagnie des Indes (« du battant des lames au

sommet des montagnes »), qui a généré des formes de mise en valeur différenciées entre l'amont (les hauts) et l'aval (les bas). Ce sont aussi des lignes qui ont été à l'origine des tracés urbains de nombreuses villes et communes de l'île : Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Port, Saint-Paul, La Plaine-des-Palmistes, ... Bien des lignes sont restées dans la toponymie : ligne Paradis, ligne des 400 ... Les forestiers connaissent bien ces lignes, pour les tracer au sein des massifs forestiers, voire les matérialiser par des plantations spécifiques, et ainsi organiser la forêt et faciliter sa gestion.

La structuration du territoire de l'Ouest, si importante et en permanence mise en avant dans les études, projets et documents d'urbanisme, ne peut évidemment se réduire aux seuls aménagements des lisières. Mais ces lignes parallèles aux courbes de niveau, voire ces carroyages de lignes dans les secteurs à urbanisation diffuse, peuvent puissamment et efficacement y contribuer, en étant complémentaires au réseau des innombrables ravines, qui découpent le territoire d'amont en aval et créent autant de coupures physiques difficiles à franchir. D'ailleurs la RNI, la route Hubert Delisle, l'ancien CFR, la nouvelle Route des Tamarins, le futur Tram Train, le futur sentier littoral, sont également des lignes visant à raccrocher des territoires excessivement laniérés et coupés par les puissantes ravines.

Les lignes des lisières urbaines du TCO, aménagées et plantées, constitueront une part de la « trame verte et bleue », telle que définie et préconisée par le Grenelle de l'environnement : si les ravines et leurs rebords forment les fils bleus de cette trame, les lisières qui leur sont perpendiculaires constituent en quelque sorte les fils verts complémentaires de cette trame. Elles participent en ce sens à la biodiversité, et peuvent permettre l'installation progressive d'un milieu riche du point de vue de la faune et de la flore (rôle joué par les haies bocagères ou andains)

Par ailleurs, en étant parallèles aux courbes de niveaux, les lisières urbaines principales du TCO réaffirment l'organisation étagée du territoire, à la fois naturelle et historique, particulièrement spécifique aux pentes de l'Ouest, les plus longues de l'île et les plus diversifiées en termes de climats. Elles ont bien vocation, entre autres, à clarifier la répartition spatiale sur les pentes entre l'urbanisation d'une part et les espaces agricoles ou naturels d'autre part.

Ces lisières urbaines, du moins les plus importantes, ont également vocation à être publiques, ouvertes à la fréquentation par la population. Leur disposition parallèle aux courbes de niveaux facilitera cette appropriation, en offrant des promenades et espaces aplanis, facilement appropriables et parcourables, qui manquent cruellement sur les pentes de l'Ouest. C'est aussi une forme de réponse à la surfréquentation et à la dégradation des espaces littoraux, ou à la forte demande des usagers à vélo. L'extraordinaire engouement pour utiliser la Route des Tamarins comme « super voie cyclable » avant son inauguration montre à quel point ce type d'espace public linéaire, à la fois confortable et spectaculaire, est nécessaire.

Cette disposition dans le sens des courbes de niveau est favorable aux vues remarquables en balcon ou en terrasses sur les pentes et le littoral de l'Ouest, valorisantes pour le tourisme.

Enfin créer des lisières urbaines parallèles aux courbes de niveau, c'est offrir autant d'espaces tampons précieux pour la gestion des eaux de ruissellement (bassins, noues plantées), la protection contre l'érosion des sols et le maintien de leur perméabilité et, à l'aval, la préservation de la réserve naturelle marine.

## 2. ETRE ÉCONOME DE L'ESPACE

Le diagnostic a rappelé à quel point l'espace est compté dans les pentes basses de l'île : il faut à la fois protéger les terres agricoles et les milieux naturels, et répondre au fort besoin en logements. A la couture entre l'urbain et l'agricole/naturel, les lisières urbaines

doivent nécessairement être aménagées dans l'objectif de remplir au maximum leur rôle efficacement sans apparaître consommatrices d'espace. L'économie d'espace sera aussi une économie de gestion des espaces aménagés.

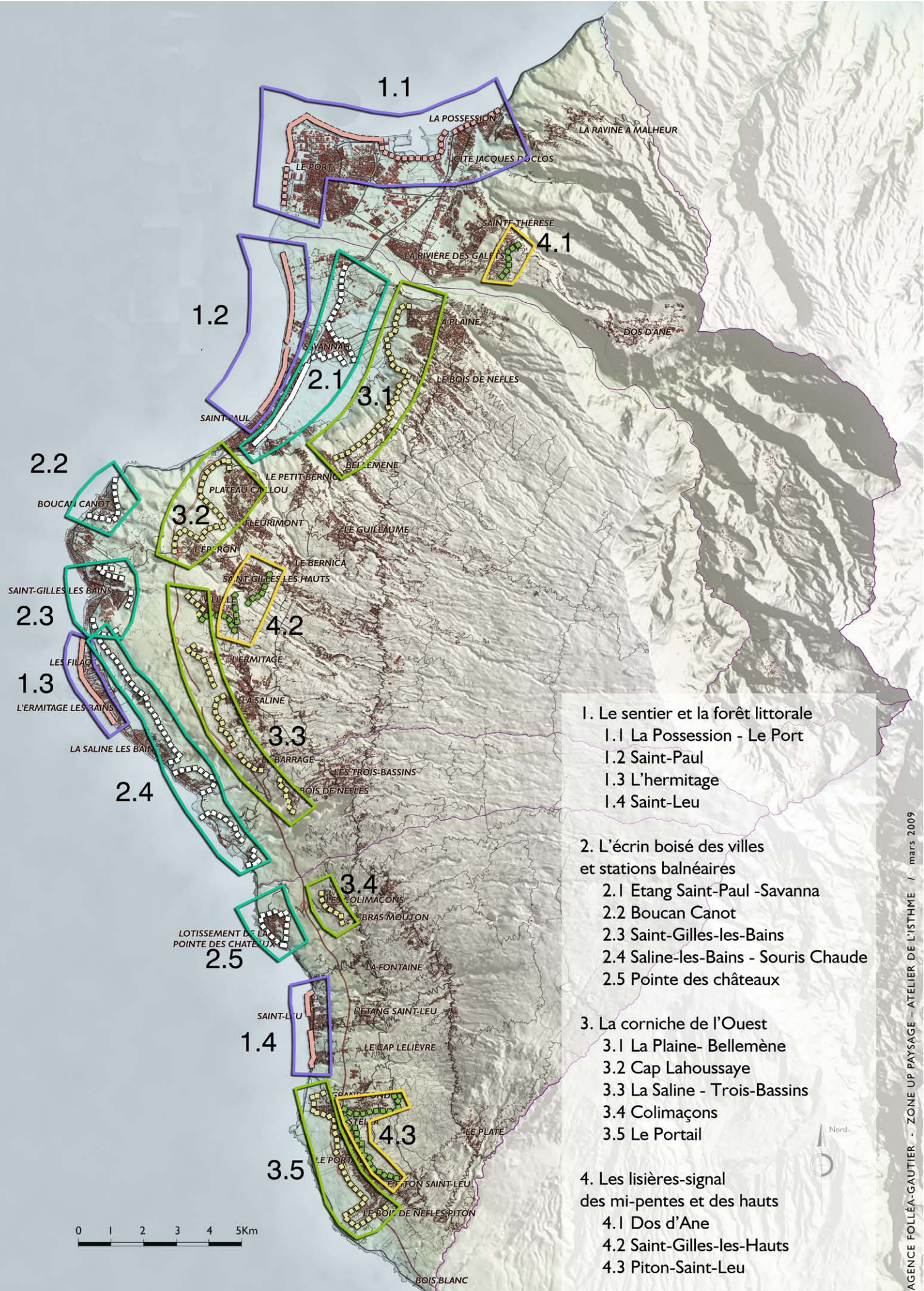
## 3. PLANTER DES ESSENCES NON ENVAHISSANTES, ADAPTÉES À LA SÉCHERESSE ET MAJORITAIREMENT INDIGÈNES ; RECRÉER DES MILIEUX SIMPLES ET ÉCONOMES À GÉRER

La grande fragilité des espaces naturels de l'île, très sensibles à l'envahissement des plantes exotiques, incite à un choix d'espèces plutôt indigènes, augmenté d'essences valorisantes non envahissantes et résistantes à la sécheresse. La création des lisières urbaines est aussi l'occasion de recréer des milieux boisés secs de basse altitude, disparus avec l'augmentation de la pression anthropique sur les milieux naturels, mais spécifiques à l'ouest et donc facteurs de diversité et d'attractivité pour l'île toute entière. Les techniques forestières de densification des boisements, d'adaptabilité des plantes au stress hydrique, de compostage et de protection des sols pourront participer à la mise en œuvre de cette structure végétale.

## 4. PROFITER DES PROJETS URBAINS EN COURS OU À VENIR POUR CONCRÉTISER LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

La phase 3 du présent Schéma intégrera les projets d'aménagement qui touchent aux sites de lisières urbaines pour examiner les possibilités d'aménagement à l'occasion de ces projets. Ces concrétisations à court terme serviront de test grandeur nature des opérations d'aménagement à mener en faveur des lisières urbaines (parc urbain, parcs de proximité, bassins inondables, noues de filtration, etc)





- 1. Le sentier et la forêt littorale**
  - 1.1 La Possession - Le Port
  - 1.2 Saint-Paul
  - 1.3 L'hermitage
  - 1.4 Saint-Leu
  
- 2. L'écrin boisé des villes et stations balnéaires**
  - 2.1 Etang Saint-Paul - Savanna
  - 2.2 Boucan Canot
  - 2.3 Saint-Gilles-les-Bains
  - 2.4 Saline-les-Bains - Souris Chaude
  - 2.5 Pointe des châteaux
  
- 3. La corniche de l'Ouest**
  - 3.1 La Plaine- Bellemène
  - 3.2 Cap Lahoussaye
  - 3.3 La Saline - Trois-Bassins
  - 3.4 Colimaçons
  - 3.5 Le Portail
  
- 4. Les lisières-signal des mi-pentes et des hauts**
  - 4.1 Dos d'Ane
  - 4.2 Saint-Gilles-les-Hauts
  - 4.3 Piton-Saint-Leu



## 2. LES PRÉCONISATIONS PAR TYPES DE LISIÈRES

---

### 1. Les lisières urbaines du trait de côte : vers un sentier littoral inscrit dans une forêt littorale renouvelée ?

Les lisières urbaines du trait de côte sont des espaces plantés qui accompagnent le littoral. Elles sont souvent déjà constituées sur le territoire et plus ou moins aménagées : plantations de filaos sur les cordons dunaires à Saint-Paul, l'Ermitage-les-Bains et Saint-Leu, larges bandes aménagées pour la promenade et les loisirs dans la ville du Port.

Ces lisières jouent un rôle majeur de protection contre l'érosion éolienne et marine du cordon dunaire et d'accueil du public (ombrage de bord de mer).

Elles peuvent être confortées, complétées et diversifiées dans leurs essences végétales, notamment à l'occasion du passage du sentier littoral, en privilégiant des essences indigènes adaptées aux conditions de milieu difficiles du bord de mer. A ce titre, il sera intéressant de proposer de façon concertée des séquences d'aménagements différenciés de la forêt littorale jouant ce rôle de lisière urbaine.

Elles peuvent aussi être prolongées dans les secteurs où la forêt littorale a disparu, notamment pour constituer des limites moins érosives en haut de plage dans les secteurs construits.

Quatre grands secteurs d'aménagement cohérents se distinguent :

- 1.1 Le littoral urbain et industriel du Port et de La Possession
- 1.2. Le littoral de Saint-Paul (forêt domaniale du littoral sous le vent)
- 1.3. Le littoral du lagon de l'Ermitage-la Saline-les-Bains
- 1.4. Le littoral du lagon de Saint-Leu

## LES LISIÈRES URBAINES DU TRAIT DE CÔTE : exemple à Saint-Paul centre

### I - État actuel

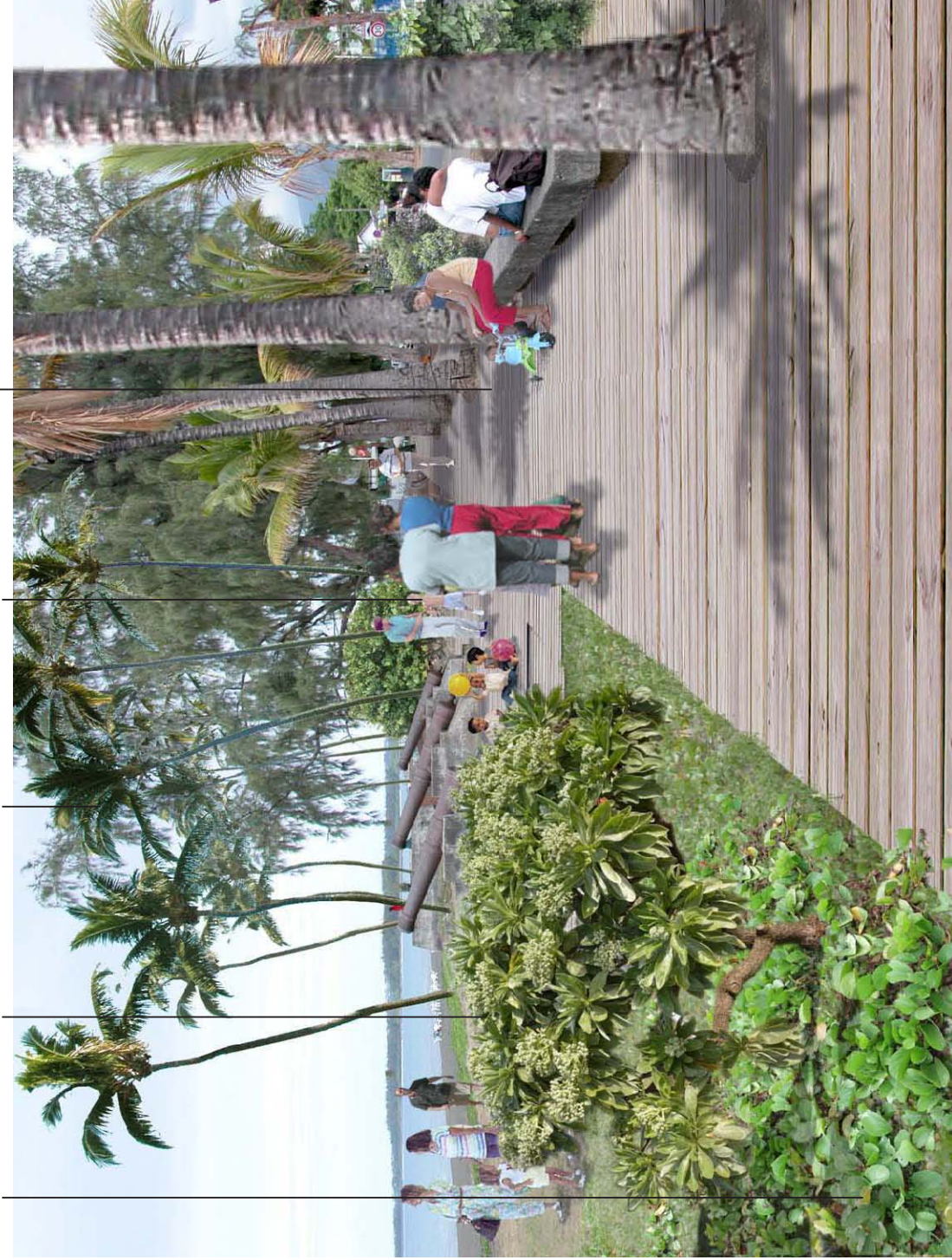




## LES LISIÈRES URBAINES DU TRAIT DE CÔTE : exemple à Saint-Paul centre

### 2- Préconisations

- protection des sols contre l'érosion et le piétinement
- replantation d'essences indigènes
- renforcement des plantations et diversification des essences végétales
- canalisation des accès à la plage
- promenade urbaine



Agence Folle-Gautier / mai 2009



## LES LISIÈRES URBAINES DU TRAIT DE CÔTE : exemple de l'Hermitage-les-Bains

### I - État actuel

érosion du haut  
de plage

boisement monospécifique  
et vieillissant

piétinement  
des sols





## LES LISIÈRES URBAINES DU TRAIT DE CÔTE : exemple de l'Hermitage-les-Bains

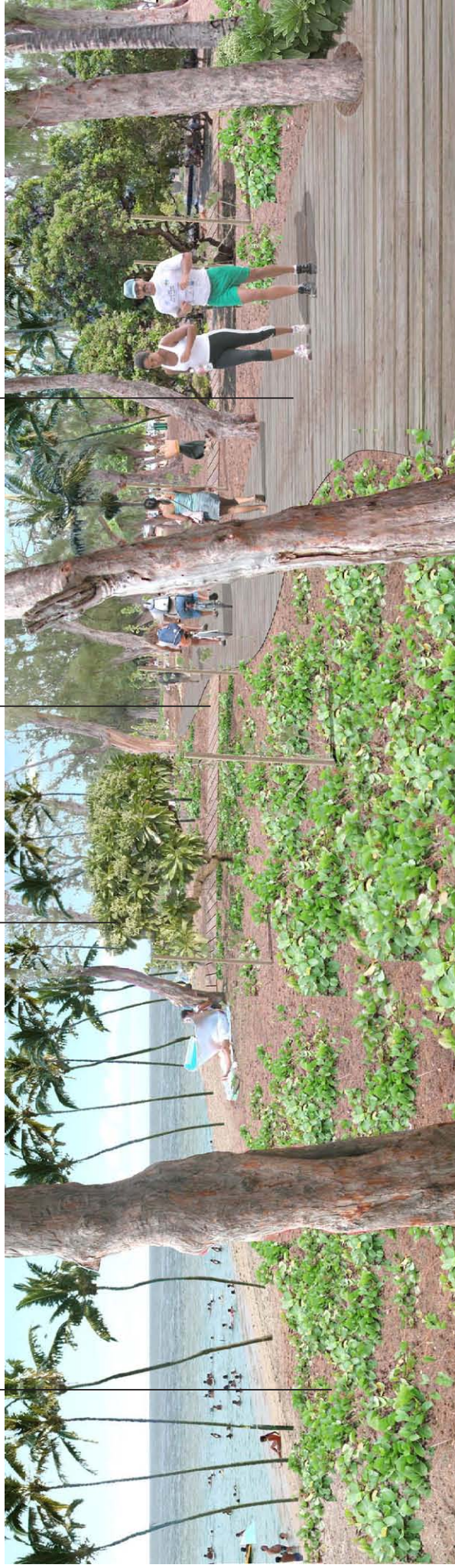
### 2- Préconisations

plantation des sols  
contre l'érosion et  
le piétinement

confortement des  
plantations et diversification  
des essences sur la base de  
plantes indigènes

accès maîtrisé à la  
plage pour limiter  
le piétinement et  
l'érosion

guidage des circulations douces  
pour limiter le piétinement  
(sentier littoral, ...)





## LES LISIÈRES URBAINES DU TRAIT DE CÔTE : exemple du Port littoral nord

### I - État actuel





## LES LISIÈRES URBAINES DU TRAIT DE CÔTE : exemple du Port littoral nord

### 2- Préconisations

dispositif de lutte contre  
l'érosion marine (reprofilage,  
reconquête végétale, ...)

confortement des plantations et  
diversification des essences sur la  
base de plantes indigènes



## 2. Les lisières urbaines des villes et stations balnéaires : vers un écrin boisé de forêts sèches et zones de cultures ?

Les lisières urbaines à créer à l'amont de l'urbanisation de la côte peuvent fortement participer à la valorisation paysagère, urbaine et environnementale du littoral, espace touristique majeur de la Réunion. Elles permettront de constituer l'écrin de protection des villes littorales en dessinant leurs limites d'urbanisation. Elles pourront se concrétiser par la plantation de forêts sèches sur les pentes littorales en coteaux, qui viendront conforter les limites physiques des sites naturels de chaque ville ou station balnéaire formant des « couronnes boisées » ou « écrins boisés ». Localement, selon les projets portés par les agriculteurs, ces coteaux pourront être occupés par des cultures spécialisées, type vergers ou maraîchages. Une partie des terrains concernés est d'ailleurs en zone irriguée ou irrigable.

Les avantages sont multiples :

- renforcement des coupures d'urbanisation,
- cadrage matérialisé du développement de l'urbanisation, tenu dans les sites de baies ou de piémonts qui assurent leur lisibilité et leur qualité paysagère, protection contre les débordements urbains qui menacent la qualité paysagère du littoral balnéaire de l'île ; valorisation de la morphologie des sites grâce aux crêtes dégagées ;
- accompagnement de la densification programmée de l'urbanisation par des espaces plantés offerts au public,
- offre de nouveaux espaces de nature d'envergure de proximité, permettant de décharger le littoral de la surfréquentation qui le fragilise dangereusement,
- (re)valorisation touristique du littoral urbain, requalifié par la présence de ces écrins boisés,

- création de points de vue et promenades en belvédères remarquables sur le littoral
- recréation de forêt sèche « originelle » et indigène, à peu près totalement disparue de l'île,
- valorisation des sites et de leur potentiel en retrouvant le circuit de l'eau douce et les qualités de sols des lagunes.

Les secteurs cohérents d'aménagement des écrins protecteurs de l'urbanisation littorale sont :

- 2.1. Saint-Paul-Savanna-Cambaie (abords RNI/ Chaussée Royale)
- 2.2. La baie de Boucan-Canot (crêtes cadrant la station balnéaire)
- 2.3. La baie de Saint-Gilles-les-Bains (crêtes cadrant la station balnéaire)
- 2.4. Les coteaux de l'Ermitage/La Saline-les-Bains et Souris Chaude
- 2.5. La Pointe des Châteaux



## Les essences à privilégier apparaissent dans le tableau suivant :

Nom vernaculaire	Nom latin	Hiérarchie dans la strate forestière	Hauteur	Remarques Plantes endémiques ou indigènes
<b>Lagune – mangrove sableuse</b>				
Hibiscus bord de mer	Dombeya acutangula	Arbuste -Petit arbre	1 à 4 m	Endémique
Porcher	Thespesia populnea	Petit arbre de 4 à 6 mètres	4 à 6 mètres	très touffu. feuilles en forme de coeur. les fleurs jaunes avec des taches bordeaux.
Takamaka bord de mer	Calophyllum inophyllum	Grand arbre	8 m	Bel arbre au port touffu -Feuilles vernissés foncé
Toto margot	Heritiera littoralis	Arbre moyen	4-6 m	
Veloutier gris	Tournefortia argentea	Petit arbre	2 à 4 m	Feuillage gris duveteux
<b>Rocher et zones sableuses : espèces de plein soleil qui ont résisté. Adaptabilité au soleil</b>				
Bois d'olive noir	Olea europaea	Arbrisseau Petit arbre	3 à 5 m	
Bois d'olive blanc	Olea lancea	Arbre	10-15 m	Un peu en altitude ?
Mahot tantan	Dombeya palmata ou acutangula :	Arbuste	2-3 m	1 des 2 espèces n'est pas protégée avec fleurs blanches
Bois de Néfles	Eugenia buxifolia	Dominant	7-8 m	
Grand Natte	Mimusops maxima	Dominant	15-20 m	
Bois d'Arneth	Dodonaea viscosa	Arbuste	3-4 m de haut	Port dense et touffu
Bois de Joli coeur	Pittosporum senacia	Petit arbre	3à 4 m	A essayer
Bois de senteur blanc	Ruizia cordata	Petit arbre	3à 4 m	Espèce protégée
Bois d'éponge	Gastonia custipongia	Petit arbre	5-6 m	Petit arbre trappu.
Bois de Juda	Cossinia pinnata	Arbre	7-8 m	
Bois puant	Foetida mauritiana	Dominant	15 m	Espèce protégée
Bois rouge	Cassine orientalis	Dominant	10-15 m	Zone sèche
Latanier	Latania lontaroides	Dominan	12 m	palmier
Benjoin	Terminalia bentzoe	Dominan	15 m	
Bois de tension/Bois de fièvre	Pouzolzia laevigata	Petit arbuste	2 à 4 m	Zone sèche
Bois de chenille	Clerodendron heterophyllum	Petit arbuste	4 m	
Vacoas	Pandanus utilis	Petit arbre	7 m	
Bois de corail	Chassalia corallioides	Arbuste de sous bois	1.5 à 3 m	
<b>Essences exotiques de boisement</b>				
Pongamia pinata	Arbre	8-12 m		
Terminalia cattapa	Arbre	8-12 m		
Parkinsonia aculeata	Arbre	10 m		
Callistemon	Callistemon speciosus	Petit arbre		
Arjuna / Carambolier marron	Terminalia arjuana	Arbre		
Mova	Hibiscus tiliaceus	Petit arbre		

## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple à Saint-Gilles-les-Bains

### I - État actuel

crête encore préservée  
mais peu valorisée

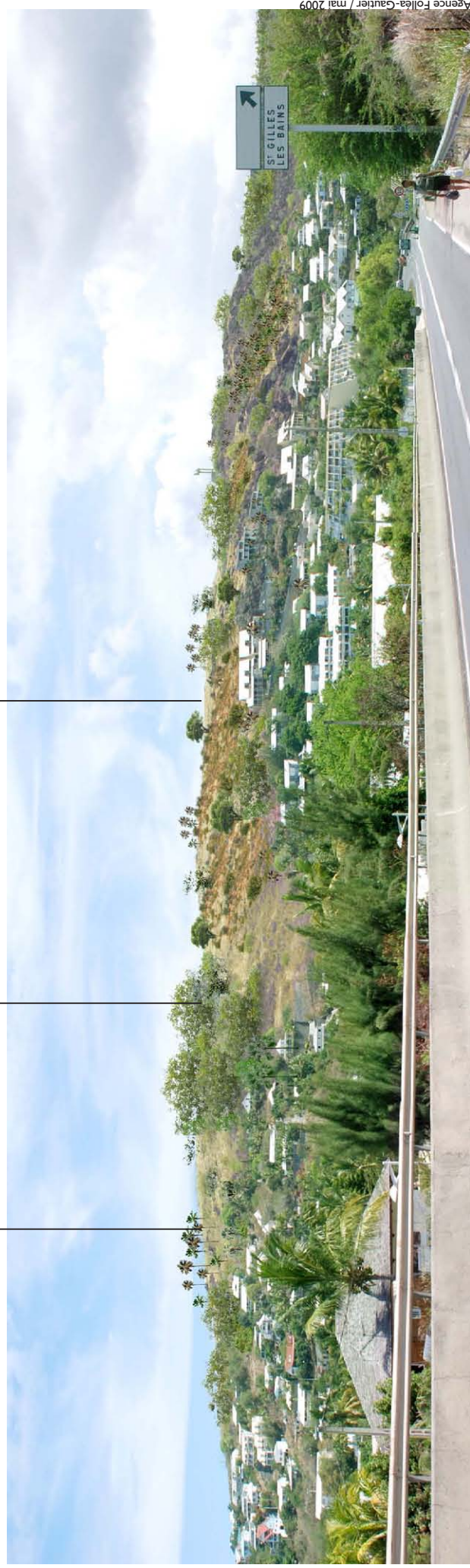
tendance de l'urbanisation  
à monter



## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple à Saint-Gilles-les-Bains

### 2- Préconisations

- création de secteurs dégagés plantés d'essences «silhouette» (ici des lataniers)
- création de secteurs boisés de forêt sèche indigène
- protection et valorisation de la crête : côte d'altitude maxi d'urbanisation : 70 m



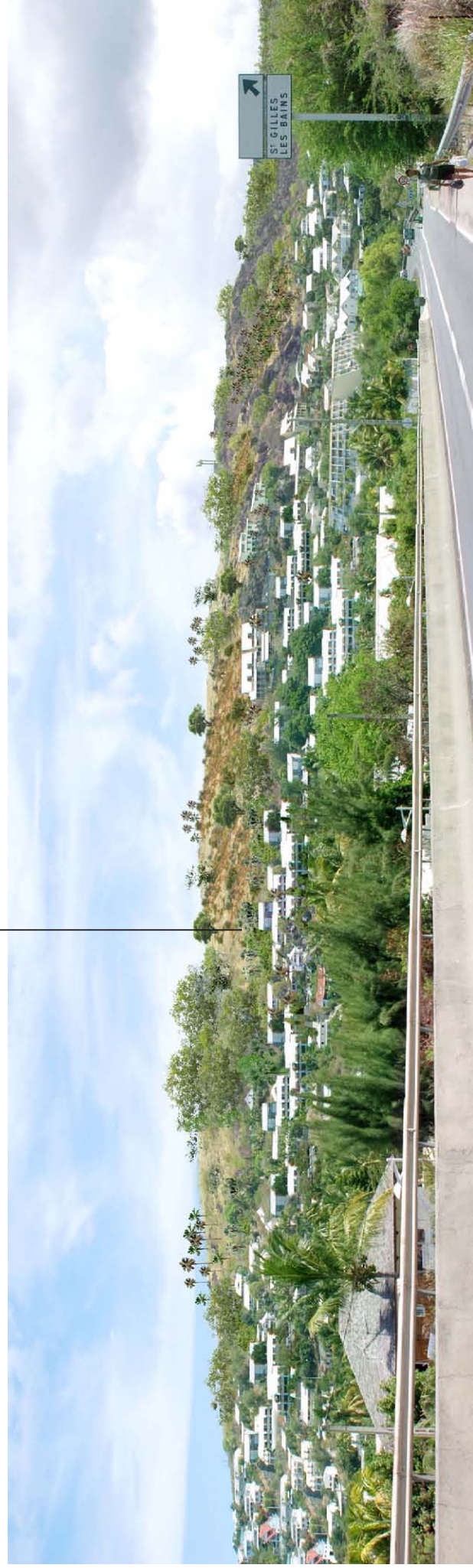
Agence Follea-Gautier / mai 2009



## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple à Saint-Gilles-les-Bains

### 3- Aspect avec urbanisation densifiée

maintien de l'urbanisation  
nouvelle sous la côte d'altitude  
maxi (70 m)





# LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple des coteaux de l'Hermitage-les-Bains, la Saline-les-Bains, Souris Chaude

## I - État actuel

urbanisation éparse

coteaux en friche peu valorisés



## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple des coteaux de l'Hermitage-les-Bains, la Saline-les-Bains, Souris Chaude

### 2- Préconisations

- création de circulations douces à travers le coteau, mise en valeur de points de vue
- plantation de forêt sèche ou semi-sèche indigène
- mise en valeur des anciens chemins existants en circulations douces
- mise en valeur du patrimoine
- côte d'altitude maxi d'urbanisation : 40 m



Agence Folle-Gautier / mai 2009



## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple des coteaux de l'Hermitage-les-Bains, la Saline-les-Bains, Souris Chaude

### 3- Aspect avec densité urbaine renforcée en piémont

maintien de l'urbanisation future  
en piémont (côte d'altitude maxi  
à ne pas dépasser : 40 m)

protection des  
fonds inondables



Agence Follia-Gautier / mai 2009

## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple des coteaux de l'Hermitage-les-Bains, la Saline-les-Bains, Souris Chaude

### 4- Préconisations : version agricole

- création de circulations douces à travers le coteau, mise en valeur de points de vue
- cultures spécialisées : vergers ou maraîchages
- mise en valeur des anciens chemins existants en circulations douces
- mise en valeur du patrimoine
- côte d'altitude maximale d'urbanisation : 40 m



Agence Follea-Gautier / mai 2009



## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple des coteaux de l'Hermitage-les-Bains, la Saline-les-Bains, Souris Chaude

### 5- Aspect avec densité urbaine renforcée en piémont : version agricole

maintien de l'urbanisation future  
en piémont (côte d'altitude maxi  
à ne pas dépasser : 40 m)

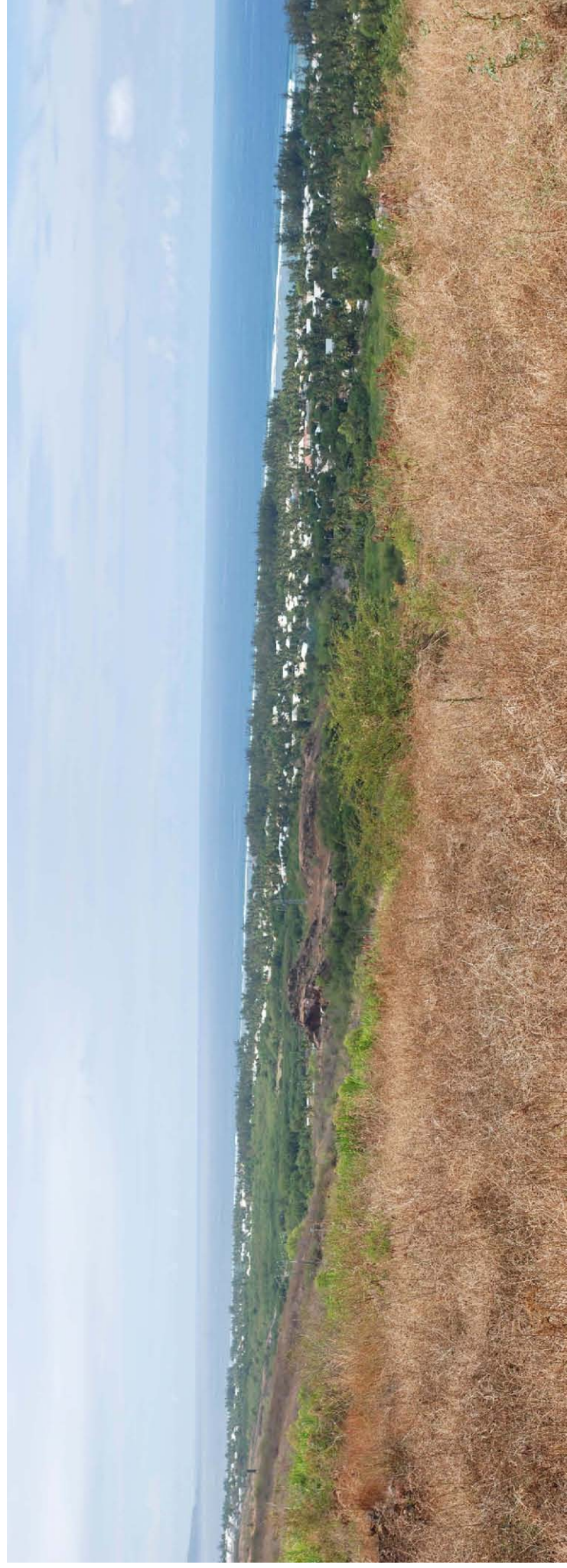
protection des  
fonds inondables



Agence Follea-Gautier / mai 2009

## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple du coteau de l'Hermitage-les-Bains, vue dominante

### I - État actuel





## LES LISIÈRES URBAINES DES VILLES ET STATIONS BALNÉAIRES : exemple du coteau de l'Hermitage-les-Bains, vue dominante

### 2- Préconisations

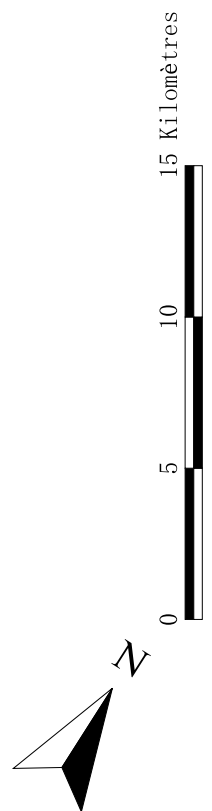
- création de circulations douces continues (voie mixte piéton/ vélo, piste équestre, ...)
- accès au littoral depuis les pentes
- plantation d'essences «signal», notamment en accompagnement d'espaces singuliers
- création ponctuelle de points de vue
- plantation de forêt sèche ou semi-sèche indigène







**Réduction du plan de la lisière 2.4. La Saline-les-Bains / Souris Chaude**  
*(ce plan apparaîtra au 1/100000e en fin d'étude)*



### 3. Les lisières urbaines des mi-pentes : vers une promenade en balcon, ou Corniche de l'Ouest ?

Positionnées à l'aval de l'urbanisation des mi-pentes, ces lisières urbaines s'ouvriront sur de grands espaces non bâtis et préservés, entre l'urbanisation des mi-pentes et celle du littoral. Souvent placées en limite de cassure de pente, elles offrent la possibilité d'ouvertures visuelles spectaculaires.

Elles méritent d'être aménagées sous une forme minimale commune : celle d'une promenade plantée en belvédère, sur une largeur minimale de 10-15 m : soit un chemin de 3-4 m de large, et deux rangées de plantations d'arbres au moins, complétés par des plantations de forêt linéaire complémentaire. Localement, la lisière urbaine peut s'épaissir pour recevoir d'autres vocations complémentaires : jardins créoles familiaux, espace de jeu, plaine de sport, bassin de rétention, ...

Les lisières urbaines de la Corniche de l'Ouest semblent particulièrement pertinentes et urgentes à aménager :

- attrait des points de vue qui méritent d'être valorisés et ouverts au public,
- positionnement stratégique à l'aval de l'urbanisation pouvant jouer un rôle écologique de protection des espaces littoraux (espaces-tampons contribuant à l'amélioration de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, à la limitation de l'érosion des terres), projet de phyto-épuration par les plantes (filtration secondaire ou tertiaire des STEP, comme celle de Saint Leu avec le bambou)
- positionnement à l'interface de l'urbanisation et d'espaces naturels ou agricoles clefs,
- plusieurs projets de ZAC en cours offrant autant d'opportunités pour les concrétiser.

Cinq séquences cohérentes d'aménagement se distinguent :

- 3.1. La Corniche de l'Ouest de la Baie de Saint-Paul
- 3.2. La Corniche de l'Ouest du Cap la Houssaye
- 3.3. La Corniche de l'Ouest de Villèle/l'Ermitage/ La Saline/Trois-Bassins
- 3.4. La Corniche de l'Ouest des Colimaçons
- 3.5. La Corniche de l'Ouest de Piton-Saint-Leu – le Portail

La Corniche de l'Ouest, comme l'a indiquée la Charte paysagère du TCO, peut se prolonger plus au sud sur les pentes de Saint-Leu, sans qu'elle joue véritablement le rôle de lisière urbaine, puisqu'elle passera alors au sein de l'urbanisation diffuse



## Liste espèces forestières des mi pentes

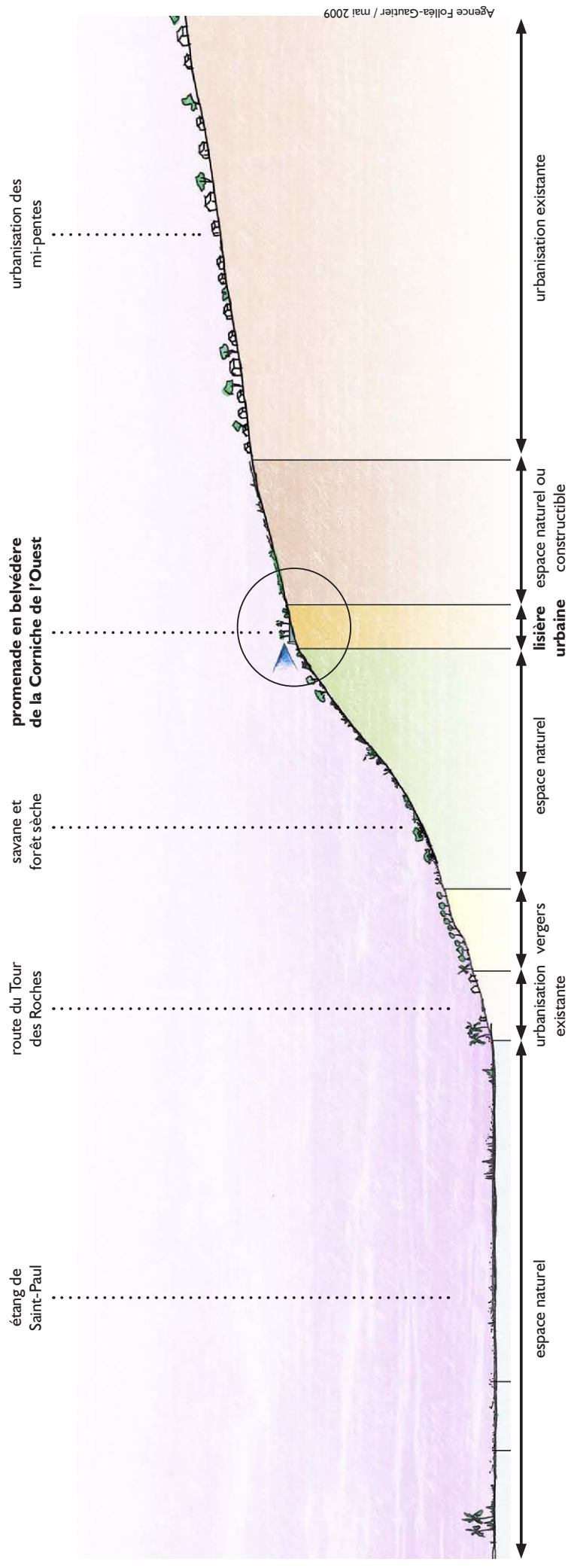
Nom vernaculaire	Nom latin	Hiérarchie dans la strate forestière	Hauteur	Remarques Plantes endémiques ou indigènes
<b>Altitude 300-400 m</b>				
Fleur jaune	Hypericum lanceolatum	Petit arbre	2 à 6 m	
Bois de gaulette	Doratoxylon apetalum	Petit arbre	10 m	
Benjoin	Terminalia bentzoe	Dominant	15 m	
Latanier	Latania lontaroides	Dominant	12 m	palmier
Bois d'éponge	Gastonia custipongja	Petit arbre	5-6 m	Petit arbre trappu.
Bois rouge	Cassine orientalis	Dominant	10-15 m	Zone sèche
Bois puant	Foetida mauritiana	Dominant	15 m	Espèce protégée
Bois de Juda	Cossinia pinnata	Arbre	7-8 m	
Bois d'Arneth	Dodonaea viscosa	Arbuste	3-4 m de haut	Port dense et touffu
<b>Essences exotiques de boisement</b>				
Terminalia cattapa	Arbre	Arbre	8-12 m	
Callistemon	Callistemon speciosus	Petit arbre		
Flamboyant	Delonix regia	Arbre moyen	5-6 m	
Teck d'Arabie	Cordia amplifolia	Arbre	8-12 m	

## Plantes sélectionnées mais envahissantes degré I

Jacaranda	J a c a r a n d a mimosifolia	Arbre	8-12 m	
Carambolier marron	Terminalia arjuana	Arbre		
Pongamia pinata	Arbre	Arbre	8-12 m	

# LES LISIÈRES URBAINES DE LA CORNICHE DE L'OUEST : exemple au-dessus de l'Étang de Saint-Paul

Coupe de principe au 1/1000e

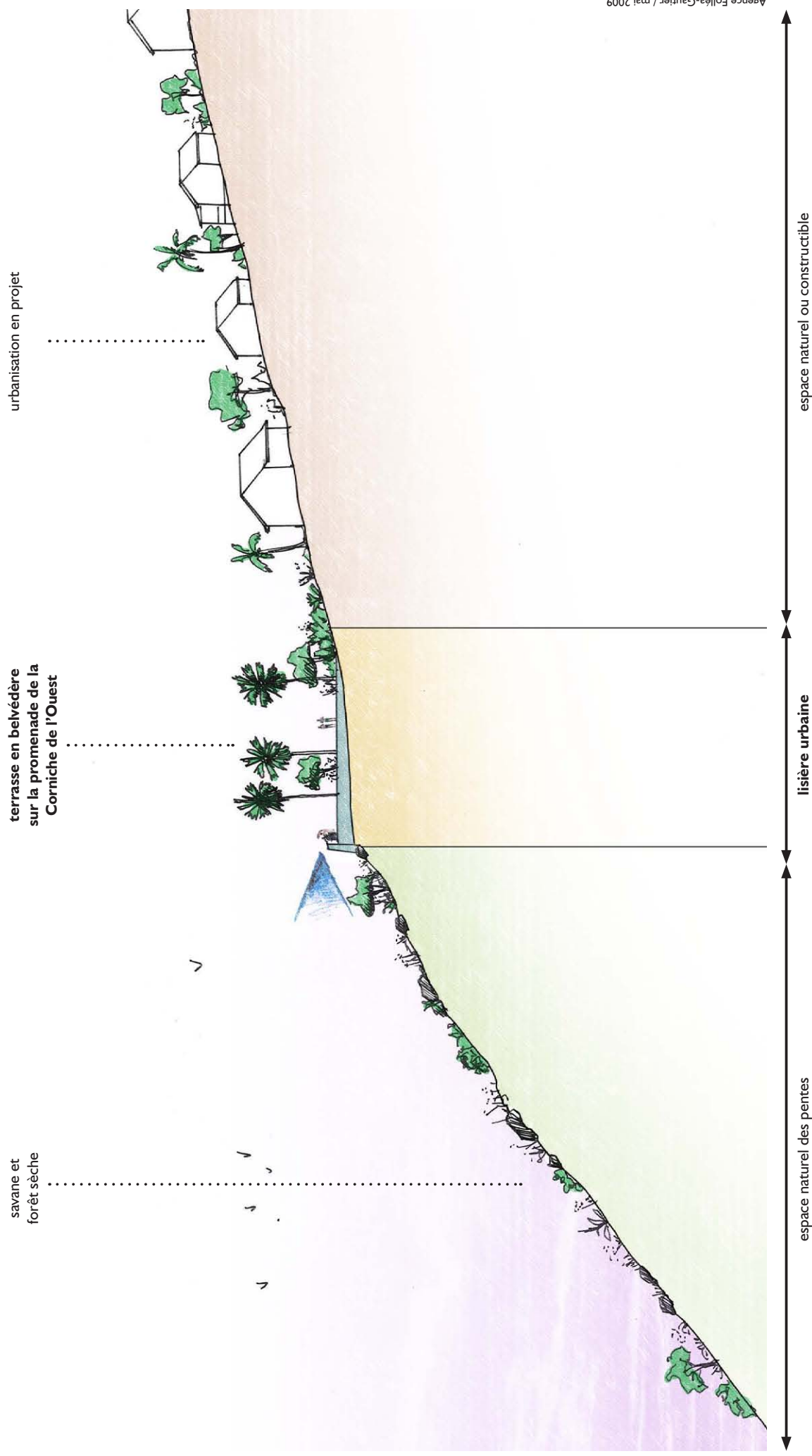


Agence Folle-Gautier / mai 2009



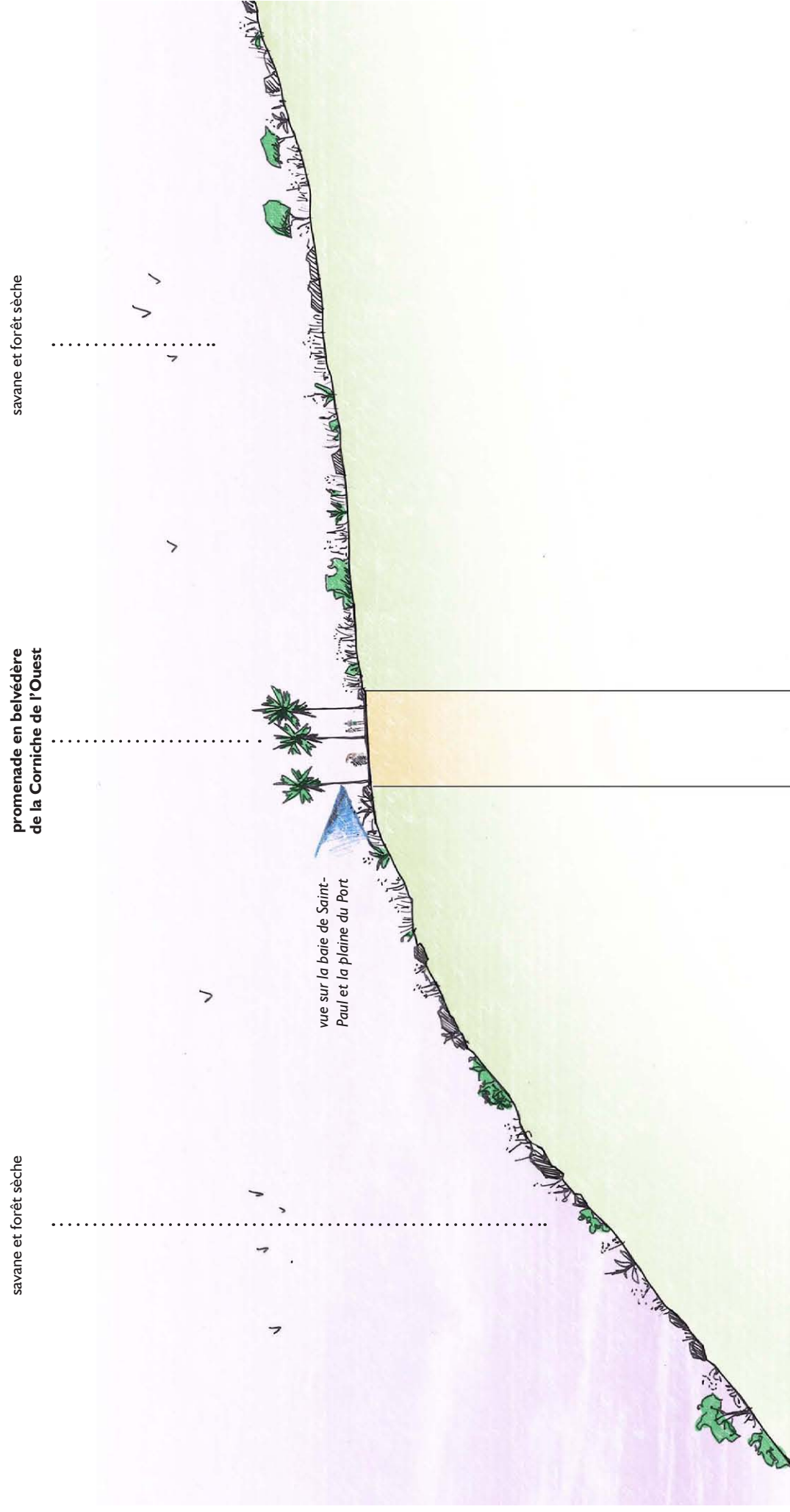
# LES LISIÈRES URBAINES DE LA CORNICHE DE L'OUEST : exemple au-dessus de l'Étang de Saint-Paul

## Coupe de principe au I-500e



# LES LISIÈRES URBAINES DE LA CORNICHE DE L'OUEST : exemple au-dessus de l'Étang de Saint-Paul

## Coupe de principe au I-500e



espace naturel ou constructible

lisière urbaine  
10 à 15 mètres  
au moins

espace naturel des pentes



## LES LISIÈRES URBAINES DE LA CORNICHE DE L'OUEST : exemple au-dessus de l'Étang de Saint-Paul

plantation d'essences indigènes  
et d'essences «signal»

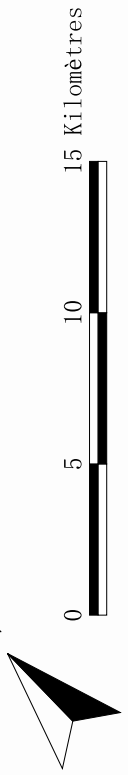
création de circulation douce  
et de points de vue

ouverture visuelle sur la baie  
de Saint-Paul, le Port, l'étang





**Réduction du plan de la lisière 3.1. La Plaine - Bellemène**  
*(ce plan apparaîtra au 1/100000e en fin d'étude)*



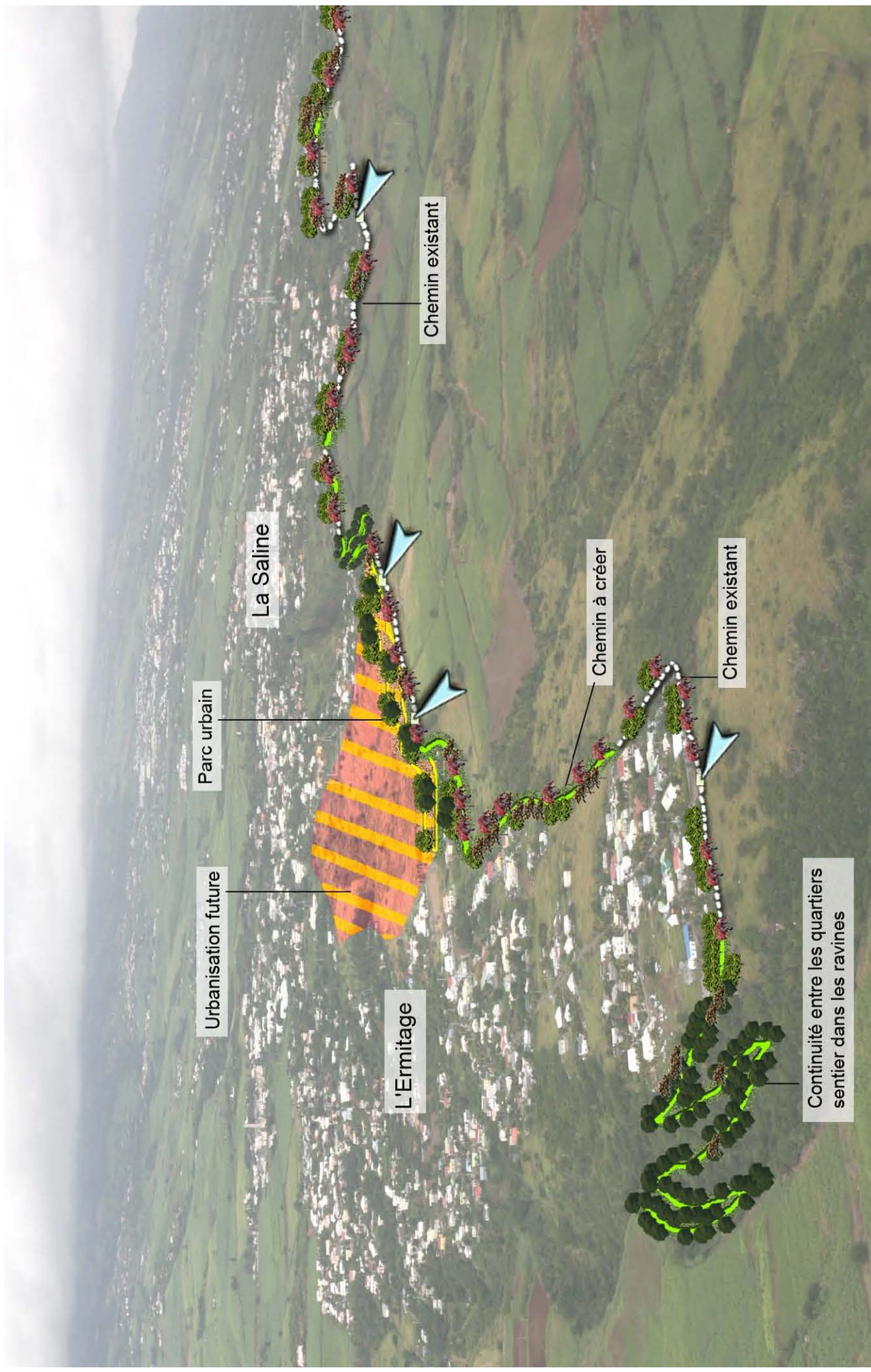


## LES LISIÈRES URBAINES DE LA CORNICHE DE L'OUEST : exemple à Villèle



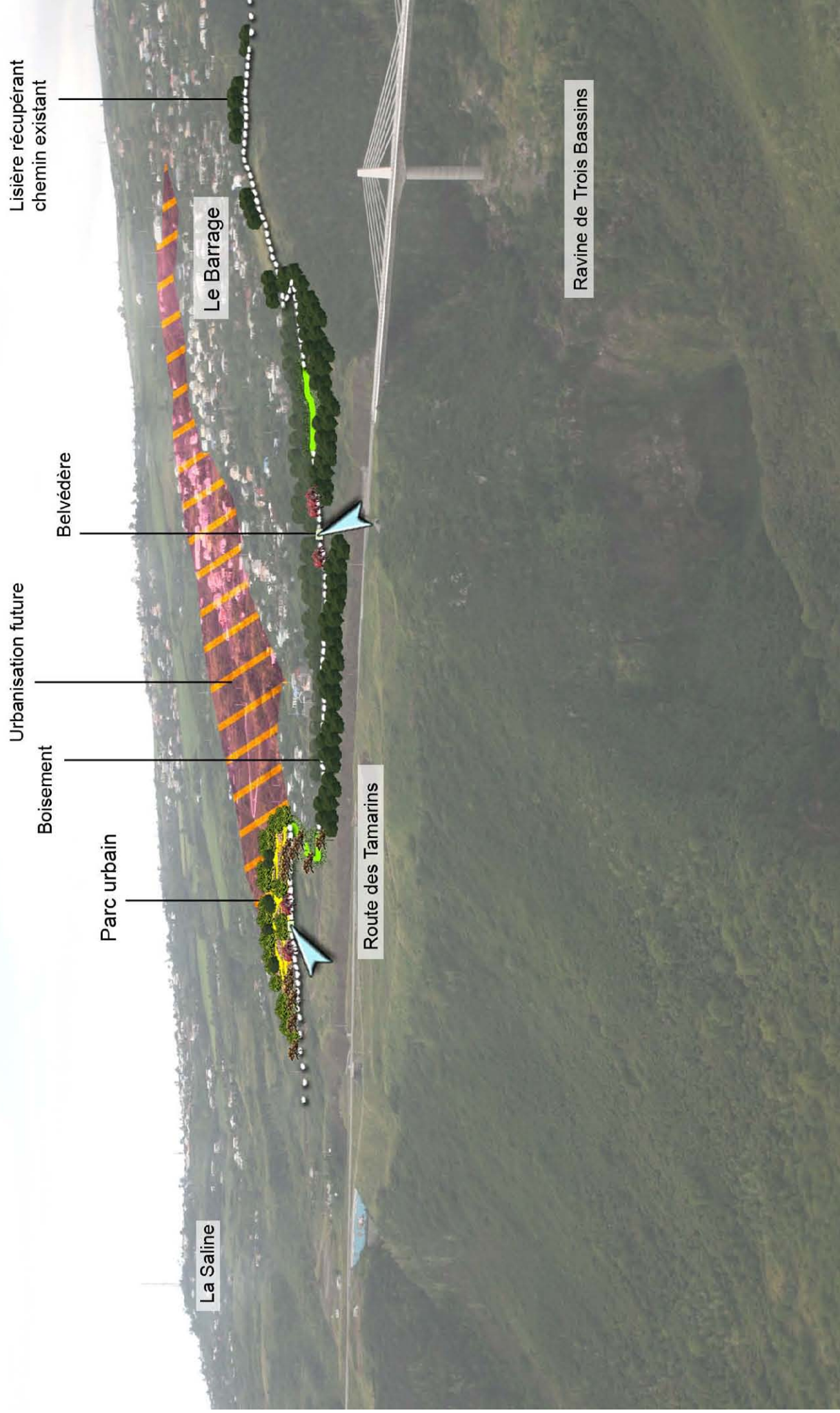


LES LISIÈRES URBAINES DE LA CORNICHE DE L'OUEST : exemple à l'Ermitage - la Saline





**LES LISIÈRES URBAINES DE LA CORNICHE DE L'OUEST : exemple au Barrage**



## 4. Les lisières urbaines des mi-pentes et des hauts : vers des limites –signal ?

Le diagnostic a montré que le quatrième type de lisière que sont « les lisières des mi-pentes et des hauts », pas moins important que les trois premiers, n'était pas aisément cartographiable de manière crédible du fait de l'urbanisation diffuse essaimée un peu partout sur les pentes. C'est surtout à l'échelle des PLU que cette cartographie peut être réalisée.

Ces lisières pourront se traduire par des plantations linéaires d'alignements d'arbres ou d'arbres signaux, c'est-à-dire des arbres aisément identifiables par leurs silhouettes ou leurs couleurs. Ces lignes pourront le cas échéant être accompagnées de chemins mixtes desserte agricole/chemin de promenade. L'ensemble des lisières ainsi constituées constituera alors un carroyage, lisible physiquement dans le paysage, distinguant les « casiers » à vocation urbaine et ceux à vocation agricole ou naturelle. Les lisières participeront ainsi à l'organisation du territoire, à la lutte contre le mitage, à la protection des espaces agricoles, à la constitution de corridors biologiques, à la structuration des bourgs. Aux PLU, elles auront particulièrement vocation à être identifiées sur les limites des zones U au contact des zones A.

Certaines lisières des mi-pentes et des hauts ont été identifiées au diagnostic, sans qu'elles constituent une liste close :

- 4.1. La Possession-Dos d'Ane
- 4.2. Saint-Gilles-lesHauts/Villèle
- 4.3. Piton-Saint-Leu



**Essences marquantes dans le paysage pour leur port ou leur feuillage :**

Nom vernaculaire	Nom latin	Hiérarchie dans la strate forestière	Hauteur	Remarques Plantes endémiques ou indigènes
Latanier	Latania lontaroides	Dominant	12 m	Palmier très visible –
Chandelles	Dracaena reflexa			Essence traditionnelle
Bois de gaulette	Doratoxylon	Petit arbre	10 m	Croissance en tige
Flamboyant	Delonix regia	Arbre moyen	5-6 m	
Bois rouge	Cassine orientalis	Dominant	10-15 m	Allure élancée

## LES LISIÈRES URBAINES DES MI-PENTES ET DES HAUTS : exemple à Villele

### I - État actuel

espace agricole

voie de desserte

urbanisation





## LES LISIÈRES URBAINES DES MI-PENTES ET DES HAUTS : exemple à Villele

### 2- Préconisations

maintien de bande de terre,  
plantée et gérée par les  
habitants riverains

plantations d'essences «signal»  
à silhouettes particulières

création de cheminement  
piéton sur bande végétalisée



Agence Follia-Gautier / mai 2009



## LES LISIÈRES URBAINES DES MI-PENTES ET DES HAUTS : exemple de la Saline / Trois Bassins

protection des bords de route  
contre l'urbanisation linéaire et mise  
en valeur des «routes-paysage»

ligne d'essences «signal» aux  
limites zone constructible/  
zone agricole





## LES LISIÈRES URBAINES DES MI-PENTES ET DES HAUTS : exemple à l'Ermitage - la Saline

préservation de la continuité  
des circulations douces

urbanisation  
future

cultures spécialisées :  
vergers, maraîchage

promenade de la  
Corniche de l'Ouest



parc urbain

bassin de  
rétention /  
parc urbain

